




Étape 1 - Facturation

1) Accédez à l'onglet de facturation

► Depuis le tableau de bord, rendez-vous dans l'onglet  **Facturation** via la barre latérale de gauche.

► Vous y trouverez la liste des factures à réaliser pour chaque patient, avec des informations sur la période, le statut et l'observance.



2) Choix du mode de facturation : mensuel ou en série

► **Mensuel** : Facturez chaque mois individuellement.

► **En série** : Facturez plusieurs mois en une seule opération.

Utilisez le bouton : Afficher que les semetres complets pour facturer les 6 mois.

3) Vérifier vos factures

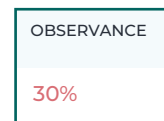


Permet d'annuler une facture si le patient est inobservant.



ATTENTION !

Assurez vous que le patient respecte bien les conditions d'observance avant de proceder à la facturation.



3) Créer vos factures

Cliquer sur ce bouton  permettra de créer une facture.

Les soins sont-ils en relation avec l'affection longue durée (ALD)?

Oui

Non

Tout est pré-rempli par rapport aux informations du dossier, il ne restera que la validation qui se trouve en bas à droite.

Valider

Une double validation est nécessaire

Poursuivre la validation

Toutes ces étapes seront à renouveler pour chaque patient.

Étape 2 - Télétransmission

Cliquer sur le bouton en haut à droite "A télétransmettre" →

A facturer A télétransmettre Facturé

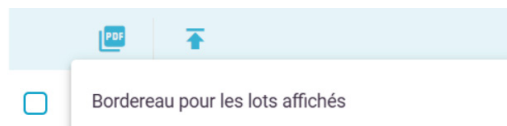
Cliquer sur le bouton **Télétransmission** en bas à droite

Les étapes de télétransmission se font automatiquement.
Vous devrez saisir le code porteur de votre carte CPS.

Étape 3 - Suivre l'état de vos factures

Cliquer sur le bouton **TABLEAU FSE** haut à droite, pour avoir accès aux factures.

Cliquer sur le bouton  pour avoir accès au « bordereau pour les lots affichés »



Cliquer sur le bouton de droite pour avoir accès au « export CSV de toutes les factures affichées »



INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES



Signale un problème lié à une ordonnance manquante ou la nécessité de renouveler le patient. En passant la souris sur le sigle, l'explication s'affiche.



Indique que le patient est décédé.



Exportez les factures en format Excel avec choix de la période ! **NOUVEAUTÉ**

Exploitant = Newcard
Opérateur = Médecin

Inscription obligatoire
à l'ARS pour facturer

Pour plus d'informations,
rendez-vous sur la page tutoriels



La solution 1 Minute pour mon cœur est un dispositif médical de classe I destiné à la télésurveillance de l'insuffisance cardiaque. Fabriqué par Newcard, ce produit de santé réglementé porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Newcard met également à la disposition des patients du matériel en complément du logiciel de télésurveillance, afin de faciliter la récolte et l'analyse des données. Ce dispositif n'est pas un système d'urgence et doit être utilisé conformément aux instructions figurant dans la notice d'utilisation. Il est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Siège social : Wambrechies - 821 766 961 - Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole B.

Dernière modification : 12 mars 2026 - Imprimé par : Pixartprinting - **Ne pas jeter sur la voie publique** Référence : MPR-GUI-FAC-CEG-02.



Parc du Moulin
236 Av. Clément Ader
59118 Wambrechies
www.newcard.fr